



## COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2025 DELIBERATION DCS25\_12\_12\_05

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre, à neuf heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, dans la salle des fêtes de Corzé, sous la présidence de Monsieur Thierry Gallard, président du SEA.

Communauté de Communes	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. GRIMAUD Gilles	Titulaire	x		
	M. ANNONIER Claude	Titulaire		x	
	M. AUBRY Fabien	Titulaire	x		
	M. MARY Yves	Titulaire	x		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			x
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			x
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	M. GUILLEUX Jean-Philippe	Titulaire	x		
	M. RIGAUD David	Titulaire	x		
	M. CHERBONNIER Noël	Titulaire	x		
	Mme DESMARRES Martine	Titulaire			x
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant			x
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant			x
CC LOIRE LAYON AUBANCE	M. GALLARD Thierry	Titulaire	x		
	M. SCHMITTER Marc	Titulaire		x	
	M. NOYER Robert	Titulaire	x		
	M. LAVENET Vincent	Titulaire	x		
	M. DAVY Gilles	Titulaire			x
	M. FONTENEAU Jean-Jacques	Titulaire		x	
	M. ARLUISON Jean-Christophe	Suppléant			x
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			x
M. LEHEE Stephen	Suppléant			x	
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	M. GLEMOT Etienne	Titulaire	x		
	M. BUREAU Arnaud	Titulaire		x	
	M. BRU Jean-Pierre	Titulaire		x	
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	Titulaire	x		
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant			x
	M. NIREFOIS David	Suppléant			x

### Assistaient également à la réunion :

M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Valérie BERTIN - DAF, Mme Aurélie LACROIX - DST, M. Renan BOURGEOIS - responsable suivi exploitation et Mme Maryse BERNHARD - chargée de la vie institutionnelle. (absence excusée du Payeur Départemental)

Secrétaire de séance : Marc Antoine DRIANCOURT, de la Communauté de Communes Vallées du Haut Anjou

Délégués titulaires en exercice : 18

Nombre de titulaires présents : 11

Nombre de suppléant présent et votant : 0

Nombre de pouvoirs : 3 : Arnaud BUREAU à Etienne GLEMOT, Claude ANNONIER à Gilles GRIMAUD, Jean Pierre BRU à Thierry GALLARD

Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 5 décembre 2025

## **OBJET : VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Vu l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modifications pouvant être apportées au budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire M49 applicable au SEA,

Vu la délibération DCS25\_03\_28\_07 du Comité syndical du 28 mars 2025 relative au vote du budget primitif 2025,

Vu la délibération DCS25\_09\_26\_06 du Comité syndical du 26 septembre 2025 relative au vote de la décision modificative n°1,


Considérant, qu'il convient de modifier le budget 2025 voté par le Comité du 28 mars 2025 puis modifié par décision modificative n°1 le 26 septembre 2025, par décision modificative n°2 afin de répondre aux objectifs suivants :

**1/ Augmenter les crédits de 35 000 € en investissement** pour intégrer dans l'actif du SEA tous les branchements réalisés par La Régie du SEA en 2025.

**2/ Prévoir de nouvelles provisions**, en complément des provisions déjà inscrites au budget pour les impayés/ dépréciation des comptes (cf. recommandation 7 du rapport de La Chambre Régionale des Comptes du 7 mars 2025)

- Provisions pour risques en matière de contentieux : Régularisation du contentieux en lien avec le rejet du protocole d'accord transactionnel établi entre le SEA et SUEZ/TPPL sur l'exécution du marché n°22.020 Travaux de sectorisation de la régie Lot 1. Protocole prévoyant une indemnisation du groupement SUEZ/TPPL de 25 040 €, à prévoir en provisions sur l'exercice 2025. Cette provision est financée par l'annulation de la dépense de rattachement 2024 (titre au compte 7718)
- Provisions pour risque de départ des salariés disposant de jours épargnés sur leur Compte Epargne Temps pour 14 400 €. La contrepartie de cette provision sera prélevée sur les excédents budgétaires du chapitre 12 (charges de personnel)

**3/ Ajuster le niveau des dépenses de reversement** des redevances assainissement (à la CCVHA) sur le niveau des recettes effectivement constatées à ce jour pour un montant de 330 000 €.



Les équilibres budgétaires sont établis selon les mouvements ci-dessous :

**PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°2**

Chapitre	Intitulé	Recettes Exploitation		Dépenses exploitation	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
77	Produits exceptionnels		25 040,00		
68	Dotations aux provisions et dépréciations				25 040,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations				14 400,00
012	Charges de pesonnel			14 400,00	
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		330 000,00		
011	Charges à caractère général				330 000,00
023	Virement à la section d'investissement				35 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		35 000,00		
	<b>TOTAL</b>	0,00	390 040,00	14 400,00	404 440,00
	<b>SF</b>		390 040,00		390 040,00

AP	Opération	Chapitre	Intitulé	Recettes d'investissement		Dépenses d'investissement	
				Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				35 000,00
		021	Virement de la section d'exploitation		35 000,00		
			<b>TOTAL</b>	0	35 000,00	0,00	35 000,00
			<b>SI</b>		35 000,00		35 000,00

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**

- accepte les ajustements budgétaires proposés et vote la décision modificative n°2.
- Autorise le Président ou son représentant à réaliser toutes les démarches nécessaires.

**Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention  
Unanimité**

Transmise au contrôle de légalité via SLOW cf. tampon  
Délibération mise en ligne sur le site internet du SEA

Envoyé en préfecture le 19/12/2025  
Reçu en préfecture le 19/12/2025  
Publié le  
ID : 049-200077402-20251212-DCS25\_12\_12\_05-BF

